



DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

AU TOULOUSE METROPOLE BASKET

SAISON 2021-2022

WWW.TMB-BASKET.COM



SOMMAIRE

INSCRIPTION	3
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOULOUSE MÉTROPOLE BASKET	4
TARIFS & RENSEIGNEMENTS LICENCES	7
HORAIRES ET JOURS D'ENTRAINEMENTS	8
AUTORISATION PARENTALE	9
CERTIFICAT MEDICAL ET DE SURCLASSEMENT	10

INSCRIPTION

Merci de vous inscrire au Toulouse Métropole Basket !

En remplissant ce formulaire, vous allez vous inscrire dans le club du Toulouse Métropole Basket.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Mail : _____

Nous avons toujours besoin de volontaires pour aider à la vie du club. Pour aider ton club, avoir des responsabilités et t'investir, tu voudrais :

OUI NON

1. Apprendre l'arbitrage
2. Apprendre à tenir une feuille de marque
3. Apprendre à tenir le chronomètre de jeu
4. Apprendre à m'occuper d'une équipe
5. Aider lors de l'organisation d'événement
6. Ecrire des articles pour le site internet du club
7. Devenir bénévole sur les matchs de l'équipe professionnelle

Nous allons maintenant entrer ces informations auprès de la Fédération Française de Basket qui vous enverra ensuite un mail pour que vous puissiez terminer votre inscription en e-licence.

Quand vous recevrez le mail d'inscription, vous allez être redirigé vers une plateforme où votre inscription se passera en plusieurs étapes :

1. Votre identité (Nom, Prénom, Date de Naissance, Ville de Naissance, Sexe, Taille, Adresse, Photo ID, e-mail, téléphone)
2. Votre choix de pratique (en compétition ou non) et les rôles que vous souhaiteriez exercer en plus au sein du club (entraîneur, arbitre, OTM, etc...)
3. Vous pourrez ensuite fournir le questionnaire de santé ou vos justificatifs médicaux (séniors et surclassés uniquement)
4. Vous pouvez ensuite choisir de souscrire à l'assurance FFBB
5. Il vous sera ensuite demandé une vérification des informations que vous avez renseigné
6. Enfin, la finalisation concernera les acceptations pour les contrôles de Dopage et la Communication de la Fédération Française de Basket

Une fois les étapes finies, vous devez fournir l'autorisation parentale à vos coachs, ainsi que le paiement :

CHEQUE

CARTE BANCAIRE

• Soit par chèque, avec le montant de la cotisation correspondant à la somme due (cf. Tarifs) à l'ordre du « Toulouse Métropole Basket ». Possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois en faisant parvenir les chèques le même jour, et en précisant au dos les dates d'encaissement. **Prière d'indiquer au dos du chèque, le nom du joueur ou de la joueuse concerné(e) par la demande de licence.**

• Soit par carte bancaire via le lien de notre partenaire Hello Asso que vous pourrez trouver en [cliquant ici](#).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOULOUSE MÉTROPOLE BASKET

Préambule

Le club amateur est une association régie par la loi 1901 administrée par le bureau. Celui-ci est constitué de membres bénévoles élus en Assemblée Générale et qui se réunit plusieurs fois par an.

Objectif

Le club a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du basket dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Les règles du présent règlement intérieur s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, accompagnateurs, supporters et spectateurs.

Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit de la part de tous l'adhésion à ce règlement. Il est obligatoirement signé et accepté par les licenciés ainsi que, pour les mineurs, par leurs parents ou responsables légaux.

Il est affiché dans l'enceinte du club, quand cela est possible afin que nul n'en ignore le contenu.

Article 1 : Le respect

A - Le respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers, du gardien du gymnase, passe par votre écoute et votre attention lorsqu'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un "bonjour" lorsque vous arrivez (y compris au gardien).

B - Le respect du matériel, des équipements et des lieux, passe par une utilisation conforme à ceux-ci, le respect des consignes d'utilisation et de la propreté des lieux occupés. C'est impératif.

C - Respect des horaires d'entraînement et des rendez-vous des rencontres.

D - Les adversaires, les arbitres, les coaches adverses... eux aussi doivent être respectés...

Article 2 : L'adhésion

A - Tout dossier d'inscription d'un futur adhérent mineur doit être remis par un parent.

B - Les cotisations doivent être acquittées lors de l'inscription sinon pas de licence.

Article 3 : L'engagement des adhérent(e)s.

A - Les adhérent(e)s s'engagent à nous informer des changements de coordonnées ou d'adresse.

B - Présence régulière aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur. Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des matches de suspension.

C - Les adhérent(e)s s'engagent à avoir un bon comportement sur et hors des terrains.

D - Les adhérent(e)s s'engagent à participer à la vie du club (organisation, évènements, arbitrage, chronomètre, feuille de marque,...).

E - Les adhérent(e)s s'engagent à respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement.

F - Les adhérent(e)s s'engagent à attendre la présence de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant d'entrer au gymnase.

G - La tenue minimum exigée lors des entraînements est : 1 short, 1 tee-shirt & 1 paire de basket à usage exclusive pour le gymnase, le tout dans un sac de sport.

H - Le port des bijoux, de montres ou autres fantaisies, est interdit pendant les entraînements et les matchs. De plus ils peuvent être dangereux durant la pratique de notre sport.

I - En cas de vol ou dégradation, vélo, véhicule, équipement sportif, bijoux ou toutes autres choses, le club décline toute responsabilité.

Article 4 : L'engagement des parents d'adhérent(e)s mineurs

A - Les parents des mineurs s'engagent à nous informer lors de changement de coordonnées ou d'adresse.

B - Les parents des mineurs s'engagent à respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement.

C - Les parents des mineurs s'engagent à accompagner et venir rechercher leurs enfants lors des entraînements et des matchs à domicile.

D - Les parents des mineurs s'engagent à attendre la présence de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant de laisser leur enfant.

E - Les parents des mineurs s'engagent à prévenir impérativement les entraîneurs en cas d'absence.

F - Lors des matches, les parents des mineurs s'engagent à encourager tous les enfants participant à une compétition. Ils s'engagent à respecter l'adversaire, l'arbitre, les dirigeants des autres associations et s'engagent à ne prendre à partie aucune personne lors de quelque compétition.

Le basket est un sport collectif où le respect y tient une place très importante.

G - Les parents des mineurs s'engagent à laisser uniquement les entraîneurs et le staff du club à apprendre le basket aux enfants (car vous pouvez penser donner un bon conseil qui n'en est pas forcément un et qui pourrait aller à l'encontre de ce que l'on apprend aux enfants).

H - Il est vivement conseillé d'assister régulièrement aux matches des enfants.

Article 5 : Les pouvoirs de l'entraîneur et du bureau

A - L'association ou ses représentants ne sont pas responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte sur un bien.

B - Le bureau peut renvoyer définitivement un(e) adhérent(e) de l'équipe et/ou du club pour les motifs suivants :

- Geste et/ou comportement violent,
- Casse ou non-respect du matériel,
- Non-respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires,
- Absences non excusées et/ou trop répétitives à l'entraînement comme en match,
- Comportement non sportif,
- Non-respect du présent règlement, notamment les engagements.
- Non-paiement de la cotisation.

C - L'entraîneur est le seul décideur des joueurs sélectionnés pour les matches. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres. Être sélectionné ne signifie donc pas forcément jouer.

D - Le bureau a le droit de refuser une inscription.

E - En cas de renvoi du club, aucun remboursement ne sera possible.

F - Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement, même en cours de saison.

Article 6 : Les sanctions

Toutes les sanctions seront étudiées au cas par cas avec l'entraîneur du joueur, le directeur technique, l'assistant technique et le président.

Article 7 : Les mises à disposition du club

A - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s un staff avec des entraîneurs.

B - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s des équipements et du matériel.

C - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s des moyens de communications : Dossier d'inscription, tableau d'affichage, une gazette, site Internet...

D - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s et des parents des formations (chrono, feuille de marque, arbitrage, entraîneur...).

Article 8 : Les autorisations de transport et de reproduction et représentation de la photographie

A - En signant la fiche de renseignement club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur.

B - En signant la fiche de renseignement club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être photographié et que votre image soit utilisé par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication. (Internet : Le site associatif, presse, youtube... Document : Brochures, affiche...).

TARIFS & RENSEIGNEMENTS LICENCES



REJOIGNEZ LE **TOULOUSE MÉTROPOLE BASKET**
POUR LA SAISON 2021-2022



Catégories	Années de naissance	Tarifs Hors assurances* et mutation**	Informations
U7	2015 ou après	140€	Pour plus d'informations, envoyez un mail à l'adresse contact@tmb-basket.com
U9	2013-2014	185€	
U11	2011-2012	190€	
U13	2009-2010	205€	
U15	2007-2008	210€	
U18	2004-2005-2006	210€	
Sénior	2003 ou avant	220€	
Sport Santé / Loisirs	2003 ou avant sans compétition	100€	
Dirigeant	/	50€	

* **Assurances** = Vous avez la possibilité de cotiser à l'assurance FFBB : Option **A** seule (arrondie à 3€) ou option **B** seule (arrondi à 8,50€) ou Option **A+C** (3,50 €) ou Option **B+C** (9 €).

** **Mutations** : Pour tout joueu(r/se) né(e) en 2007 ou avant et licencié(e) dans un autre club de basket lors de la saison 2020-2021, il sera demandé 60€ de plus (hors assurance). Envoyez un mail à contact@tmb-basket.com pour plus de renseignements.

Réductions : Obtenez 10€ de remise pour le 2ème enfant et les suivants ; 30€ pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (justificatif à fournir). Code de remise pour HelloAsso à demander à ecole@tmb-basket.com.

HORAIRES ET JOURS D'ENTRAINEMENTS



REJOIGNEZ LE **TOULOUSE MÉTROPOLE BASKET**
POUR LA SAISON 2021-2022



Catégories	Jour	Heure	Lieu	Reprise
U7 - U9	Mercredi	14h-15h30	Gymnase Bazacle*	Le samedi 04 septembre 2021
	Samedi	10h-11h30	Gymnase Jean Moulin**	
U11	Mercredi	15h30-17h	Gymnase Bazacle	Le samedi 04 septembre 2021
	Samedi	11h30-13h	Gymnase Jean Moulin	
U13	Mercredi (Garçons)	18h-19h30	Gymnase Jean Moulin	Le lundi 23 août 2021
	Jeudi (Filles)			
	Vendredi (Mixte)			
U15	Lundi (Filles)	18h-19h30	Gymnase Jean Moulin	
	Mercredi (Garçons)	18h-19h30		
	Jeudi (Filles)	19h30-21h		
	Vendredi (Mixte)	18h-19h30		
U18 3x3	Mercredi	19h30-20h	Gymnase Jean Moulin	
Senior	Mardi	20h-22h	Gymnase Jean Moulin	

* Gymnase du Bazacle (quartier Amidonniers), 1 impasse du Ramier des Catalans, 31000 Toulouse

** Gymnase Jean Moulin (quartier Rangueil), 7 avenue des écoles Jules Julien, 31400 Toulouse

PORTES OUVERTES LES SAMEDIS DU 04 AU 25 SEPTEMBRE 2021, DE 10H A 13H AU GYMNASSE JEAN MOULIN, SUR LES CRENEAUX ATTRIBUES PAR CATEGORIES.

AUTORISATION PARENTALE

AUTORISATION PARENTALE
Valable pour toute la saison 2021-2022

Je soussigné(e) Mr / Mme

père / mère / tuteur légal¹ de l'adhérent(e)

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Autres :

- autorise le responsable à faire le nécessaire en cas d'accident, toute intervention chirurgicale jugée nécessaire après avis médical ;
- accepte les décisions du responsable qui pourraient être prises en cas de manquement aux règlements et à la discipline
- vous informe des éventuelles contre-indications médicales, alimentaires et autres :

À

le

Lu et Approuvé

Signature



Certificat Médical et Surclassement



Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021 tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements de licences.

Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020.

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin - *Rayer la mention inutile)

Je soussigné, Docteurcertifie avoir examiné M / Mme et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant:

- la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition*
- la pratique du basket ou du sport*.

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique et un examen par un médecin agréé)

Si oui case ci-dessous à cocher et champs à renseigner

M/Mme..... peut pratiquer le Basketball en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE/...../..... **A**

Signature du médecin :

Cachet :